

## **L'explicitation des compétences dans le champ du travail social pour les professionnels, les stagiaires, les « se formant », ou encore les candidats à la validation de acquis de l'expérience**

*Eric FURSTOS - Responsable Pédagogique du Groupement  
de Partenaires Régionaux Rhône Alpes  
pour la formation tutorale – Juin 2013*

La logique de compétences initiée, dans le champ du travail social, depuis 2004, est venue, aujourd'hui, s'imposer sur tous les terrains professionnels, tout d'abord dans le développement de l'approche de Gestion des ressources Humaines et par la mise en place progressive des GPEC (Gestions Prévisionnelles des Emplois et des Compétences) afin de répondre de nouvelles contraintes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et de productivité, mais aussi très certainement dans l'avènement d'une nouvelle manière, pour les praticiens, d'appréhender la pratique professionnelle au prisme d'un questionnement plus formel et peut-être plus « conscientisé » sur leurs savoirs théoriques, expérientiels, locaux, spécifiques ou encore tacites, étayant leurs réflexions, leurs actions et leurs évaluations.

Il s'agit alors aujourd'hui, pour les professionnels, les stagiaires, les « se formant », ou encore les candidats à la validation de acquis de l'expérience, d'être en capacité d'explicitier, dans et à partir d'une réelle prise de conscience, l'articulation progressive de l'ensemble des savoirs mobilisés dans les situations qu'ils rencontrent, pour produire des actions efficaces<sup>1</sup>, pour en faire émerger de nouveaux savoirs pour de nouvelles situations inédites, ou encore pour apporter la preuve de ces compétences acquises.

La compétence, fondée sur les capacités que mettent en oeuvre les individus dans l'action de la situation de l'emploi, est « une *intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises et qui s'affine toujours plus face à la diversité des situations rencontrées* »<sup>2</sup>.

La compétence, contrairement aux savoirs, ne se transmet pas, ne s'apprend pas, elle se construit à partir des situations de travail en mobilisant un ensemble de savoirs divers.

Pour en rendre compte verbalement, elle ne peut que s'EXPLICITER.

Encore faut-il parvenir à en avoir conscience, pour pouvoir en rendre compte de manière explicite.

La formation à l'acquisition de compétence, c'est alors aujourd'hui, comme l'explique François Sentis<sup>3</sup>, la question de « *l'explicitation, de la clinique des faits et des actions qui instruit et permet aux professionnels d'accéder à l'intelligibilité du réel avec lequel ils doivent composer* », même si comme l'explique Nicole Guillopé-Deplechin<sup>4</sup> : « *rendre compte d'une logique de l'action est une entreprise difficile, compte tenu de la complexité même du travail (variabilité des situations, des contextes de vie qui engage le professionnel à singulariser ses interventions* »

---

<sup>1</sup> On reconnaît qu'une personne sait agir avec compétence si elle sait combiner et mobiliser un ensemble de ressources pertinentes (connaissances, savoir-faire, qualités, réseaux de ressources...), pour réaliser, dans un contexte particulier, des activités professionnelles selon certaines modalités d'exercice, afin de produire des résultats (services, produits), satisfaisants à des critères posés, en étant en mesure d'en expliciter la démarche et le sens. (Guy Le BOTERF : « Construire les compétences individuelles et collectives » - Editions Le Brioche – Juillet 2006)

<sup>2</sup> Philippe Zafirian – « Objectif compétence » - Pour une nouvelle logique - Editions Liaisons, 1999

<sup>3</sup> François Sentis (*Irts Paca-Corse*) « Perspectives d'évolution des métiers du social » - 2007

<sup>4</sup> Nicole Guillopé-Deplechin – « Les référentiels professionnels, entre fiction et réalité, un outil technique au service de la formation ou un levier politique au service d'un projet ? » - 3<sup>ème</sup> Congrès de l'AIFRIS- Avril 2009 Hammamet

Toute intervention d'un travailleur social n'est pas réductible à ce qu'en énonce leur référentiel.

Il s'agit là, d'un outil qui ne pourra jamais épuiser toutes les situations de travail, ni toutes les activités. C'est ici que l'explicitation prend tout son sens : rendre toujours plus explicite leur actions et la mobilisation de leurs compétences, pour :

- mieux connaître comprendre leur pratique,
- la réajuster au plus proche de leurs missions et des besoins des usagers,
- apporter la meilleure lisibilité et intelligibilité de leurs interventions à leur environnement, aux tutelles, à la société.

## Explication et explicitation

*« Connaître, ce n'est point démontrer, ni expliquer, c'est accéder à la vision »*

Antoine de saint Exupéry (Extrait de Pilote de guerre 1942)

*« La parole est le ciment des actes ; non seulement elle les explicite, mais elle en conserve l'empreinte ».*

André Leroi-Gourhan -Ethnologue, archéologue et historien français (1911-1986)

Rendre compte de la construction et de l'acquisition d'une compétence doit aller au-delà du simple « déclaratif » et explicatif de ce qui a été fait dans une et/ou des situations.

Tout ce qui est affirmé, déclaré, doit toujours être signifié au sens d'explicité.

Pour le philosophe François Tournier, « expliquer » est un acte pratique qui amène :

**à faire comprendre, faire connaître, justifier**

- alors que l'explicitation est une réelle démarche de réflexion qui produit

**une formulation signifiante, précise et ancrée dans la concrétisation de l'action.**

Rendre compte de compétences acquises et mobilisées consiste à traduire comment, dans les actions menées, dans des situations définies, le professionnel mobilise des « savoir faire », des « savoir être » (ou « savoir vivre ») à plusieurs reprises, tout en étant en capacité de les expliciter de façon argumentée.

*Bien qu'ils soient proches par le sens et par la prononciation, expliquer et expliciter ne peuvent être considérés comme des synonymes.*

| <b>EXPLIQUER</b>  | <b>EXPLICITER</b>   |
|---|---|
| Ne rend pas compte de la construction de la compétence  | Rend compte de la construction de la compétence   |
| <p><u>Définition (Selon le CNTL) :</u><br/>Faire comprendre quelque chose, faire connaître</p> <p>Étymologie : du latin <i>explicare</i> « déployer », « exposer », et dérivé de <i>plicare</i> « plier ».</p> <p>Expliquer, signifie « exposer, faire comprendre ».</p> <p>Ce terme simple et banal permet uniquement de rendre compte d'un objet ou d'un fait, sans en décliner réellement le sens, où les intentions de l'acteur dans l'action.</p> <p style="text-align: right;">Maurice Druon « le Bon Français »<br/>éditions du rocher 1999</p> <p><i>Exemple :</i><br/><i>Expliquer l'action (faire connaître, rendre compte de manière formelle de l'action faite)</i></p> | <p><u>Définition (selon le CNTL):</u><br/>Formuler nettement, clairement, formellement, de manière précise</p> <p>Étymologie : du latin <i>explicitus</i> « clair » « qui est clairement exprimé », en opposition à implicite du latin <i>implicitus</i> « enveloppé »</p> <p>Expliciter veut dire « énoncer de façon précise ce qui est ou était implicite ».</p> <p>Expliciter permet de mettre réellement en lumière, dans un texte, un discours (...), ce qui s'y trouvait sous-entendu, dissimuler ou encore obscure et d'en apporter un sens.</p> <p style="text-align: right;">Maurice Druon « le Bon Français »<br/>éditions du rocher 1999</p> <p><i>Exemple :</i><br/><i>Expliciter le sens de l'action entreprise (pourquoi et à partir de quoi les différents points constitutifs de l'action...)</i></p> |

La définition de l'acte d'explicitation se comprend surtout en explorant son antonyme « implicite ».

L'implicite (selon le CNTL) signifie « *qui, sans être énoncé clairement est virtuellement contenu dans un raisonnement ou une action* ».

L'explicitation est alors la démarche singulière de rendre lisible, intelligible, compréhensible l'implicite discursif de l'action.

Pour Pierre Vermersch<sup>5</sup>, l'explicitation doit aider le professionnel à :

- s'approprier sa propre expérience, mettre en évidence son action, et comprendre les erreurs ou les points positifs de son celle-ci,
- prendre conscience de ses procédures d'actions
- prendre conscience de la façon dont il procède, connaître ses propres connaissances, penser sur ses propres pensées...
- rendre compte de compétences mobilisées dans l'action.

L'explicitation se construit, à partir de la description fine de l'action. Ce n'est qu'à partir de cette étape où le professionnel rend progressivement lisible l'implicite, où il se remémore les vécus, où il les verbalise, en privilégiant la dimension procédurale de l'action, c'est-à-dire l'action dans son déroulement tel qu'il l'a accomplie et l'a vécu, qu'il accède aux savoirs mobilisés et aux buts visés dans la situation.

La description de l'action par la personne lui apporte progressivement des informations sur ses buts, ses savoirs mobilisés, lui permettant d'incarner ses propos, et d'atteindre la conscience, pour élucider la manière de s'y prendre pour effectuer l'action.

L'explicitation est alors un mouvement chronologique par lequel le professionnel passe d'un vécu d'une situation et d'une action (ce que Pierre Vermersch appelle la « conscience pré réfléchie ») à la « conscience réfléchie ».

La « conscience pré réfléchie » est l'énonciation simple d'un moment vécu.

La « conscience réfléchie » est la conscience de la personne d'avoir conscience de ce qu'elle a perçu dans la situation et mis en oeuvre.

Au moment où le professionnel verbalise son action, il fait référence à une situation passée, son implication personnelle est souvent peu présente, Pierre Vermersch parle « *d'actions peu incarnées* », abstraites, générales.

L'explicitation conduit le professionnel dans une position de parole incarnée, à « *une évocation réfléchie de sa propre action* », une réelle description de l'action effectivement mise en oeuvre dans une occasion singulière.

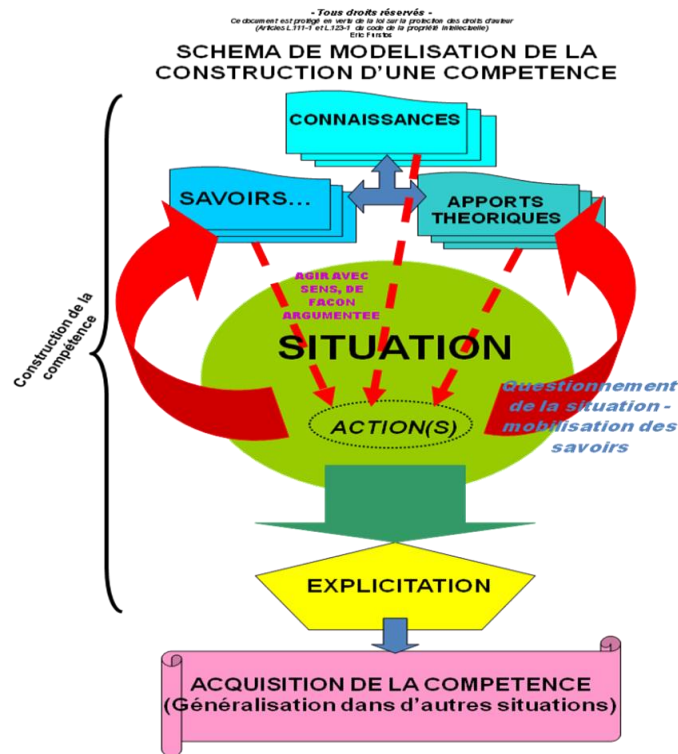
L'apparition du « je » est un indice important qui permet de comprendre que le professionnel se trouve dans une position de parole incarnée, dans une conscience réfléchie du dépassement de l'implicite, une réappropriation de son action, une compréhension procédurale de celle-ci (notamment par les savoirs mobilisés et une réflexion sur les processus décisionnels<sup>6</sup> de l'action), enfin un accès au sens de celle-ci.

---

<sup>5</sup> Pierre Vermersch – « L'explicitation de l'action » -Les cahiers de linguistique sociale- 1996 – « Aide à l'explicitation et retour réflexif » - Education permanente 2004

<sup>6</sup> Robert Michit - « Une méthode d'explicitation de la structure du processus décisionnel des individus et des groupes : l'entretien psychocognitif », *Communication et organisation* [En ligne], 14 | 1998, mis en ligne le 26 mars 2012, consulté le 26 janvier 2016. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/2137>

**La compétence et l'explicitation : L'explicitation permet de rendre compte de la construction acquise et mobilisée en situation**  
**Retour sur la modélisation de la compétence**



**La compétence : une synthèse de la posture et du positionnement professionnels : La démarche « compétence » fonde la posture professionnelle et révèle le positionnement**

| POSTURE PROFESSIONNELLE   | LE POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL  | LA COMPETENCE PROFESSIONNELLE   |
|---|--|---|
| <p>La notion de "posture" : la manifestation d'un état mental, orientée par nos intentions, nos savoirs, nos croyances, notre éducation et qui exerce une influence directrice et dynamique sur nos actions, leur donnant sens et justification.*</p> | <p>Le positionnement professionnel est la manière dont le professionnel se place et agit face à une situation donnée (...)*</p>  | <p>« La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés. (tout en étant en mesure d'argumenter la processus). »*<br/> <i>Cette mobilisation de ressources fait nécessairement appel la prise d'initiative du professionnel (la posture) face à une situation, dans le choix des ressources et des savoirs utilisés, pour poser des actions effectives et efficaces (le positionnement).</i></p> |
| <p>*Référence : Geneviève Lameul<br/>             8e Biennale de l'éducation et de la formation<br/>             IUFM de Bretagne. Centre de Recherche<br/>             Education Apprentissages<br/>             Didactique</p>                      | <p>*Référence : Didier Dubasque<br/>             Assistant de Service Social :<br/>             l'identité professionnelle en question-<br/>             ANAS 2003</p> | <p>*Référence : Guy Le Boterf<br/>             Construire les compétences individuelles<br/>             et collectives – Ingénierie et évaluation<br/>             des compétences<br/>             -Etude- Broché/Organisation Eds-<br/>             Avril 2010 et Janvier 2011</p>   |

# Expliciter

une action (dans laquelle on est impliqué) et la mobilisation de sa ou ses compétences dans cette action

c'est donc,

Rendre compte le plus clairement possible du processus ayant conduit à l'action, c'est-à-dire :

- 1°) La description fine de la situation (le contexte),
- 2°) En utilisant le JE (pas de on, nous, eux) : l'incarnation du professionnel
  - 3°) En évoquant ses ressentis, ses questionnements et ses intentions *comme éléments constitutifs du choix des savoirs utilisés (la posture)*
- 4°) Présenter les savoirs mobilisés
- 5°) pour rendre compte de l'action engagée (et décidée) s'appuyant sur les savoirs utilisés (le positionnement)